

Grand débat national : le Comité de Bassin attend votre contribution ✍
à : debat-eau@eau-artois-picardie.fr

Bonjour,

Mon souhait est que l'Agence de l'Eau ait les moyens de continuer d'apporter sa contribution via les appels à projets, qu'ils soient naturalistes quand il s'agit de la protection, du développement des zones humides et de la biodiversité qui l'anime, ou que ce soient des projets internationaux pour l'aménagement de sources d'eau potable là où elle manque cruellement.

Cordialement.

Lucien GUES

Membre d'une association œuvrant dans le domaine de la solidarité et d'une association naturaliste

>>> Louis Saint Ghislain <louis.saint-ghislain@orange.fr> 01/02/2019 09:25 >>>

Contribution au réchauffement climatique

En pièce jointe la copie du courrier que je viens d'envoyer au Président de la République, copie d'un second courrier que j'ai transmis au élus à la presse et aux collectivités territoriales
Bonne réception



ASSOCIATION DE DEFENSE DES PAYSAGES
FLAMANDS
65 Boulevard Georges Pompidou apt n°131
59123 BRAY-DUNES
Email : louis.saint-ghislain@orange.fr

Association de Défense
des Paysages Flamands
65 Bd Georges Pompidou
Apt n° 131
59123 Bray-Dunes

Bray-Dunes le 26 janvier 2019

à

Monsieur le Président de la République
Monsieur Emmanuel Macron
Palais de l'Elysée
55, Rue du Faubourg- Saint Honoré
75008 Paris

Objet : Urgence ou panique énergétique ?

Monsieur le Président,

Lors de votre déclaration du 27 novembre 2018, vous avez souhaité, compte tenu de « l'alarme environnementale » mettre en place une grande concertation de la transition écologique et sociale.

Votre décision de multiplier par trois le nombre d'éoliennes terrestres et offshore (8000 à ce jour), ne se justifie pas, les chiffres fournis par RTE montrent et constatent que l'éolien tant sur terre qu'en mer fait augmenter la production de CO².

Fatale et non pilotable l'énergie intermittente fournie par des éoliennes requiert un complément de production assurée par des énergies fossiles (gaz, charbon, pétrole) toutes émettrices de CO².

La puissance disponible des ENR (éolien et solaire) a augmenté de 47% sur 4 ans en France, parallèlement au cours de ces quatre mêmes années la production de CO² liée à la production électrique a augmenté de 75%.

L'exemple du mix énergétique allemand recherchant comme nous la forte réduction de ses émissions de gaz à effet de serre, ne fait que confirmer le constat que plus le parc d'aérogénérateurs croît, plus il y a d'émissions de CO².

Vous avez décidé à travers votre politique en faveur des ENR, de la doter de près de huit milliards d'euros par an. Par captation de ces dotations, les promoteurs privés, loin des enjeux essentiels en matière d'écologie ont mis la main mise sur ce budget. Cela

représente plus de cent vingt et un milliard d'euros engagés sur quinze ans par l'Etat donc par les contribuables que nous sommes (rapport 2018 de la cour des comptes). Le mix énergétique Français est tel qu'agir sur la part de CO² relevant de l'électricité, c'est agir sur le plus faible des enjeux.

Les sources majeures de production de CO² en France sont l'habitat (plus de 40%), les transports et l'industrie (plus de 40%). Pour agir sur ces 40% de gaz à effet de serre, l'amélioration de l'habitat ne sera dotée en 2019 que de 874,1 M € (budget de l'ANAH). Il en est de même en matière de rationalisation des transports routiers et le redéploiement de solutions ferroviaires. Dans ces conditions permettez nous de nous interroger sur la bonne orientation de l'effort financier consenti par l'Etat.

Eu égard de ce qui précède nous suggérons que ces sommes gigantesques soient basculées vers les transports, l'industrie et l'habitat, investies pour communiquer sur les économies d'énergie et dans la recherche. Des économies de 7 à 8 milliards par an permettraient d'embaucher et de payer immédiatement de l'ordre de 30.000 voire 40.000 nouveaux chercheurs sortis de nos écoles. Il s'agit d'offrir à la France une puissance d'innovation retrouvée.

L'alarme environnementale concerne également la biodiversité. Celle-ci a fait l'objet d'une alerte en provenance de nombreux scientifiques, alerte relayée par votre gouvernement qui a fait de 2018 l'année de la biodiversité. Les aérogénérateurs sont à cet égard des atteintes réelles et importantes à celle-ci, l'implantation d'aérogénérateurs en forêts, déboisées partiellement alors qu'elles sont le meilleur piège à CO², l'implantation d'aérogénérateurs offshore dans une zone classée en ZPS sur un axe migratoire majeure sont de lourdes erreurs.

De plus ces aérogénérateurs détruisent le patrimoine paysager, dont nous ne sommes que les dépositaires et qui sont des sources de tourisme. Ces « fermes éoliennes » ou plutôt ces zones industrielles d'aérogénérateurs feront à n'en point douter fuir le tourisme.

Alors qu'à l'est de Dunkerque, zone industriellement sinistrée, nous avons tout misé sur le tourisme qui contrairement à la fabrication de ces aérogénérateurs est créateur d'emplois, pensez vous que ce secteur restera attirant avec des éoliennes nouvelle génération implantées à moins de 10 kms de notre trait de côte ?

A ce jour tous les projets d'implantation d'aérogénérateurs prévus sur terre et en mer font l'objet de contestation dans 70% des cas et nous nous interrogeons sur la place donnée au dialogue. Vous testez la suppression des enquêtes publiques, vous avez également, par décret supprimé un niveau de juridiction. Vous souhaitez voir émerger une société de confiance dans le domaine des ENR, nous ne pouvons que constater le non respect de ce dialogue.

Alors qu'il y a lieu de faire progresser l'état des connaissances sur le déploiement de ces zones comme demandé par l'académie de médecine (l'ANSES et l'OMS), force est de constater que la chartre de l'environnement qui fait partie intégrante de notre constitution est malmenée.

Rappelons que de nombreuses études internationales démontrent l'impact néfaste sur la santé humaine et animale produit par ces éoliennes, voire autres problèmes qui font le lien entre santé et paysages d'où la nécessité d'appliquer le principe de précaution mais aussi d'engager sans délai les études correspondantes.

Dans la concertation que vous voulez mettre en place, nous vous demandons d'inclure les centaines de milliers d'adhérents de nos associations réparties sur tout le territoire pour une vraie défense de l'environnement en faisant fi de certains lobbies.

Nous partageons votre vision de la situation environnementale et de la fracture territoriale actuelle. Agissons de manière cohérente avec comme objectif commun le développement d'une politique au service de la baisse du CO² et non au service d'une politique où les subventions sont dévoyées par des financiers qui n'ont que faire de l'environnement.

C'est dans ce contexte que nous vous demandons, Monsieur le Président :

- D'instaurer des évaluations récurrentes de la performance du déploiement des énergies renouvelables, notamment pour les éoliennes, sous les aspects écologiques, bilan CO² et financiers...
- D'être associés à la concertation que vous voulez mettre en place.
- Que l'Etat assure le financement de la recherche sur les énergies, finance l'amélioration de l'isolation des habitations, engage des actions visant à baisser la production de CO² dans les transports et incite aux économies d'énergie.

Vous comprendrez, Monsieur le Président, que ces aérogénérateurs s'avèrent être une mauvaise question, mal posée. La Pologne, pays le plus pollué d'Europe, vient d'en faire le constat.

En effet, à la veille de la cop 24, le Premier Ministre de ce pays, a annoncé la fin de l'éolien considérant que cette énergie n'était ni bon pour la santé ni pour l'économie Polonaise.

Souhaitant que 2019 soit une année faste pour la France, pour la défense de notre avenir et celui de nos enfants, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre plus haute considération.

Le Président de l'ADPF
Louis Saint-Ghislain

Souhaitez vous visionner durablement ce triste paysage ?



Association de Défense des Paysages Flamands (ADPF)

65 Boulevard Georges Pompidou

59123 Bray-Dunes

Email : louis.saint-ghislain@orange.fr

Objet : lettre ouverte à la Population, aux Elus, aux Présidents des Conseils Départementaux et Régionaux, au Sous Préfet et à la Presse.

Madame, Monsieur,

Habitants de notre littoral, vous appréciez la beauté de ses paysages maritimes, ses plages et ses dunes.

Tout ce que vous aimez est aujourd'hui gravement menacé par un projet de construction d'un gigantesque parc éoliens, à 8 kms seulement de notre trait de côte (en Belgique 21 kms) au large de Bray-Dunes, Zuydcoote et Leffrinckoucke, patrimoine remarquable et porte d'entrée septentrionale de nos « Grand Site de France »

Ces machines de plus de 200 mètres de hauteur seront installées sur un site migratoire majeur et dans une zone de protection spéciale (ZPS), elles perturberont définitivement l'environnement mais aussi notre cadre de vie.

Si ce projet aboutit la totalité de ce parc d'une importante surface sera implanté à l'EST de Dunkerque jusqu'à la frontière Belge, il sera visible de la digue et donc des habitations, la signalisation lumineuse de jour comme de nuit focalisant en outre l'attention sur le mouvement des immenses pales de 80 mètres.

L'activité des pêcheurs sera condamnée par la réduction des zones de pêches et la diminution des ressources halieutiques.

Tourisme et commerce en subiront les conséquences négatives, il en est de même pour le patrimoine foncier dont la dévaluation se situe dans une fourchette de 30 à 40%, notamment pour le bâti en front de mer.

Il faut savoir que ce projet ne répond en rien aux objectifs initiaux de réduction des gaz à effet de serre et d'utilisation des combustibles fossiles.

En effet, en France l'essentiel de ces gaz est produit par le chauffage domestique, les transports de toutes natures et l'industrie.

La modification du mix électrique, en introduisant quelques pourcents d'énergie éolienne, ne fait que dégrader la situation car les 70% du temps d'inactivité de ces machines due à l'absence de vent ou à sa trop grande force impliquent le recours à des centrales à combustibles fossiles, gaz, fuel, ou charbon, productrices de CO₂.

Economiquement, c'est un désastre pour les consommateurs, car comme pour les générateurs éoliens terrestres l'électricité produite serait prioritairement achetée par EDF à un prix garanti très supérieur au marché.

Le surcoût par rapport au tarif de base, sera supporté par les consommateurs, contrôlable sur ligne CSPE de notre facture (coût prévu 2018 : 7 Mds d'euros) conduisant à terme à un doublement de notre budget électricité, sans compter les nouvelles taxations à venir.

Le seul gagnant étant le groupe ENGIE et ses partenaires, bénéficiaires d'une manne accordée pour 40 ans, par une législation irresponsable au mépris de l'intérêt général.

Heureusement, ce n'est encore qu'un projet et de nombreuses étapes sont encore nécessaires pour le faire aboutir, elles seront autant d'occasions de s'y opposer par tous les moyens légaux qui sont nombreux, encore que le gouvernement tente de les réduire au maximum.

A ce jour, les maires des communes de Dunkerque, Malo, Leffrinckoucke, Zuydcoote et Bray-Dunes concernés par cette pollution visuelle et autres..... appliquent « l'omerta » aucune information n'est communiquée à la population il nous faut donc prendre l'initiative de les interpeller par courrier pour leur signifier que nous sommes fermement opposés à la réalisation de ce projet.

C'est pour contribuer à cette action que nous avons créé le 1^{er} septembre 2015 une association de défense des paysages Flamands (ADPF) dont l'objectif est de lutter contre toutes les atteintes qui pourraient être portées à l'environnement , aux hommes, à la faune, à la flore et notamment chaque fois qu'elles seront susceptibles de toucher au caractère naturel des espaces, des paysages et aux équilibres biologique .

Transmettez cet appel le plus largement possible autour de vous pour faire retentir notre signal de détresse à travers toutes les personnes de bon sens et en relayant votre rejet à ce projet sur tous les réseaux sociaux.

Merci par avance pour votre mobilisation à nos côtés, notre but commun étant de rassembler suffisamment de soutiens afin de peser fortement sur ces vendeurs de vents dont l'objectif consiste à faire du business au détriment de notre portefeuille, de notre cadre de vie et de ce magnifique littoral que nous ne souhaitons pas voir se défigurer.

Le Président

Louis Saint-Ghislain

Une Association amie s'associe à notre légitime démarche et nous unirons nos forces dans ce combat que nous mènerons avec vous mais aussi avec détermination

Il s'agit de l'Association de Défense de l'Environnement et des Paysages Flamands (ADEPF) créée en 2013 pour combattre avec succès les implantations d'éoliennes terrestres prévues à Tétéghem , Ghyvelde et Bourbourg

ADEPF 10 rue de la Colme 59630 Brouckerque

05/02/2019 09:13

Contribution au débat

à : debat-eau@eau-artois-picardie.fr

Bonjour,

Les habitants de notre territoire, la Communauté de Communes de la Haute Somme (Comble-Péronne-Roisel), bénéficiaient des subventions de l'Agence de l'Eau Artois Picardie depuis 2007 pour la réhabilitation de l'assainissement non collectif. Les modalités d'attribution et les Communes éligibles ont changé en 2019 privant les habitants d'une aide individuelle de 4000€ qui est bien souvent indispensable au déclenchement des travaux. Je suis technicien SPANC et constate déjà chaque jour le retentissement très négatif de ce changement. Uniquement sur le secteur de la Haute Somme, ces 10 dernières années, ce dispositif d'aide a permis la réhabilitation de plus de 500 filières d'assainissement qui généraient une pollution ! C'est pourquoi je trouverais justifié de rétablir le programme d'aide en faveur de l'assainissement non collectif dans les mêmes dispositions que les années précédentes afin que la lutte contre la pollution diffuse perdure.



Sébastien BULTÉ
Service Public d'Assainissement Non Collectif

Communauté de Communes de la Haute Somme
23 avenue de l'Europe
BP 80051
80201 Péronne Cedex

à : debat-eau@eau-artois-picardie.fr

bonjour

je ne peux être présent cet après midi.

cette crise est l'exemple du fonctionnement des agences: décision parisienne de baisser le nombre de nos agents, décision parisienne de supprimer la solidarité urbain rural. Après on se demande pourquoi les habitants, comme moi saturent de ces normes imposées.

De plus nous allons baisser de quelques centimes d'euros nos taxes, mais il nous faudra augmenter le prix de l'eau pour obtenir des subventions, donc un coût supplémentaires pour l'usager que nous sommes tous.

CONCLUSION : laisser les responsables locaux, qui connaissent le terrain, décider.

Claude DEFLESSELLE

grand débat national

06/02/2019 15:26

à : debat-eau@eau-artois-picardie.fr

Bonjour ,
j'ai pris part hier au grand débat organisé par le comité de bassin Artois-Picardie présidé par André FLAJOLET, sur le thème de la transition écologique.
Je vous livre ci-après les quelques contributions que j'ai soumises à ce débat :

-Mise en place d'une **facture éducative de l'eau**. cette idée m'est venue la semaine dernière, en voyant un habitant de ma commune déneiger sa devanture au jet d'eau... ! Si la consommation d'un ménage est en moyenne de 40m3 par an, ne pourrait-on pas envisager une facturation des 30 premiers m3 entièrement détaxés et tous les m3 supplémentaires fortement taxés. L'idée est de lutter contre le gaspillage de notre ressource en eau et de mettre en œuvre des solutions pour économiser l'eau (récupération des eaux de pluie...), tout en redonnant du pouvoir d'achat à ceux qui font attention dans la même idée, ne pourrait-on pas envisager une **facture éducative d'enlèvement des ordures ménagères**. si la production moyenne d'ordure ménagère est de 350kg/an par habitant, ne pourrait-on pas envisager l'enlèvement à moindre coût des premiers 250kg, et un enlèvement plus taxé des kg supplémentaire. l'idée est d'inciter à la production de moins de déchet et d'inviter aux techniques alternative pour réduire ses déchets (compostage, vrac...)

-**Maitrise plus ambitieuse de l'artificialisation et l'imperméabilisation des sols** dans les documents de planification (PLU, PLUI, SCOTT, SRADETT). La dépollution des anciens sites industriels et leur réemploi doit être prioritaire et s'afficher clairement dans les documents de planification.

-la protection de notre ressource en eau passe par une agriculture respectueuse et par le maintien de l'agriculture en zones humides dans lesquelles les prairies liées à l'élevage sont essentielles. L'agriculture biologique est une réponse absolue à l'attente d'une agriculture plus respectueuse. Ne pourrait-on pas rendre plus compétitive cette agriculture, et la rendre accessible à un plus grand nombre de consommateurs en réduisant ses charges, telles qu'une **défisalisation totale des parcelles converties en agriculture biologique** de la même manière que les bois et forêts sont aujourd'hui exempts d'impôts fonciers? Le soutien de l'agriculture en zones humides pourrait aussi se concrétiser par une **imposition réduite (-50%) sur les parcelles d'agriculture en ZH** répertoriées dans les cartographies des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE).

Les propriétés des particuliers adhérents à des collectifs éco-citoyens (éco jardiniers...) devraient aussi pouvoir bénéficier d'une réduction d'impôts sur le foncier non bâti. Les pertes d'impôts consenties sur ces mesures pourraient peut-être se compenser sur une augmentation des taxes sur les parcelles en agriculture conventionnelle.

-**le transfert de la compétence GEMAPI aux agences de l'eau** permettrait une meilleure prise en considération de la préservation des milieux aquatiques et une meilleur appréhension de la solidarité amont/aval indispensable à la prévention des inondations. Devant la lenteur et les difficultés de mise en œuvre de la GEMAPI par les EPCI, force est de constater que les EPCI ne sont pas, à elles seules, les collectivités idéales pour cette compétence qui doit prendre en compte les bassins versants. Les agences de l'eau me semblent plus adaptées, avec l'ingénierie et les compétences requises pour mener efficacement cette mission.

J'aurai aimé pouvoir aborder les **énergies renouvelables**... je pense que **chaque EPCI devrait disposer d'un méthaniseur collectif** pour traiter les déchets méthanisables des communes et s'ouvrir à des agriculteurs qui le souhaitent... Ce méthaniseur pourrait par exemple alimenter en énergie élec et en chauffage une piscine intercommunale...
l'énergie solaire est aussi une piste à développer avec l'équipement des bâtiments et édifices publics des villes et villages.

Bonne réception,
Cordialement,

Jean-Marc DUJARDIN

Conseiller régional

MAIRIE DE SAINT-VENANT - Pauline <saint-venant.mairie@wanadoo.fr>

Contribution au Grand Débat

à : debat-eau@eau-artois-picardie.fr

11/02/2019 14:23

Contribution globale de André FLAJOLET, Président du Comité de Bassin Artois Picardie, Maire de Saint-Venant

Monsieur le Président,

Je veux, par cette lettre, que vous lirez peut-être vous dire simplement, des collectivités, le mal être, face à la mise en dépendance systématique du premier outil réel de fiscalité écologique. Même si vous voulez toujours faire du nouveau, regardez d'abord le beau bilan des Agences de l'Eau et par de brillants énarques, ne vous laissez pas duper en vidant les Comités de Bassin de leur réalité. Voici donc le courrier que je souhaite porter à votre connaissance et décision éclairée.

"Les Comités de Bassin comme parlement multifonctionnel des citoyens et collectivités et les Agences de l'Eau comme structure dédiée à l'eau et la biodiversité par bassin constituent depuis 1964 un dispositif unique et efficient pour réduire les pollutions multiples et mettre en œuvre une politique désormais indispensable de protection et répartition de la ressource, de prévention globale au regard des dérèglements climatiques.

Ce dispositif a été copié par l'Europe et de nombreux pays dans le monde ; il est en péril en France.

En effet depuis 2018, l'Etat a amputé et s'est amputé des moyens réels d'atteindre ses objectifs, en créant le plafond mordant en vantant le motif vertueux d'une baisse de la pression fiscale qui ne s'est pas concrétisée, en instaurant des prélèvements abusifs sur les trésoreries faisant d'une partie des redevances un impôt supplémentaire déguisé, en réalisant des coupes insupportables dans les effectifs des Agences réduisant les capacités de gestion et d'ingénierie.

Il faut noter que les redevances sont la seule fiscalité écologique effective et acceptée par les consommateurs d'eau. Cela se traduisait par un soutien aux investissements de 1.9 Milliards /année pour l'ensemble des Agences dont 75% pour les collectivités et 25% pour les agriculteurs, industriels et pays en voie de développement. Les ponctions de l'Etat représentent une baisse des investissements de 16% au détriment des usagers, des collectivités et de l'environnement.

Il fallait prendre en compte les nouvelles missions des Agences relatives à la biodiversité et au soutien financier apporté au futur établissement regroupant l'AFB et l'ONCFS. Or, l'Etat, par les ponctions financières réalisées au détriment de la finalité des redevances et par l'ignorance de la mise en œuvre des conclusions du rapport du CGEDD de 2016 a réduit à néant tous les moyens réels de mise en œuvre de cette politique qu'il prétend promouvoir.

Une telle situation conduit à surexposer la France au risque contentieux vis à vis de l'Europe tant pour l'évaluation de la Directive Cadre que pour la mise en œuvre des objectifs auxquels nous adhérons : Natura 2000, réutilisation des eaux résiduaires urbaines, protection des zones humides et la réduction de l'utilisation des phytos.

Enfin, la réduction des capacités d'action des Agences et, in fine, le non respect des Comités de Bassin conduit à mettre les territoires en dépendance d'Etat et non en résilience, à restreindre la capacité d'appréhender les spécificités territoriales de gestion, à déstabiliser les politiques de contractualisation avec les partenaires locaux, à ignorer les particularités de gestion amont/aval et urbain/rural pour réduire les pressions et anticiper les conséquences néfastes au dérèglement climatique."

Nous voulons croire que nous serons écoutés et entendus en portant cette belle ambition écologique. Elle s'inscrit dans le temps long de la relation de l'homme au monde, celle qui dit pour le Président le sens de l'avenir et non simplement la gestion du présent.

Proposition de modifier le titre des Agences de l'Eau en Agences de l'Eau et de la Biodiversité.

Cette proposition est assortie :

1. De la demande de reconnaissance de l'autonomie financière des Agences qui ont comme moyens des redevances et des collaborateurs.
1. De rejet de toute contrainte de prélèvement, de réduction de moyens humains quand ils sont nécessaires, de limitation artificielle des ressources ou de transfert d'une partie des redevances au profit du déficit public.

Par ailleurs, il est demandé :

1. L'organisation d'une sécurité collective et individuelle d'accès à l'eau potable et aux toilettes publiques par la mutualisation de moyens sous la responsabilité des Conseils Départementaux.

Cette organisation suppose la suppression de la Loi Brottes et la mise en place d'une redevance de solidarité de 0.5 centimes d'euros par m³ d'eau consommée en vue d'abonder les fonds départementaux.

2. La mutualisation des 3 techniques d'assainissement (collectif – semi collectif – individuel) en un seul service unifié sous la responsabilité des organismes compétents afin de faciliter la reconquête environnementale.

Contribution de Monsieur André FLAJOLET

Président du Comité de Bassin Artois Picardie

Maire de Saint-Venant

1. Si le grand débat consiste à écouter les citoyens, alors il faut prendre en compte le fait que 86% des gens sont favorables pour utiliser de l'eau du robinet issue du recyclage des eaux usées pour leurs usages domestiques et 91% sont prêts à utiliser l'eau de pluie pour l'arrosage, l'évacuation des toilettes et le lavage de la voiture.

Voilà deux pistes sérieuses et validées par les citoyens qui méritent attention et mise en œuvre.

2. Le baromètre de l'opinion 2018 montre que près de la moitié des citoyens considèrent le changement climatique comme un sujet préoccupant, 59% désignent la réduction des pollutions des rivières et eaux souterraines comme enjeu principal de la qualité de l'eau et 42% font de la préservation de la biodiversité aquatique un enjeu majeur.

Cela suffit à conclure que l'Etat serait bien inspiré à conforter les Comités de Bassin et les Agences de l'Eau dans leurs moyens humains et matériels au lieu de démolir sournoisement le seul outil de fiscalité écologique créé en 1964.